

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 7.2/2024

Jijel le : 27 08 2024

2 ieme MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **AZOUZ LOUTFI** représentée par son gérant Mr **AZOUZ LOUTFI**, sis à : CITE CHERAKAT HAMMA BOUZIANE - COSTANTINE

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 06/AT/SDT/DRA/2022
- ODS de démarrage des travaux : **37** du **26.05.2024**
- Projet : **RACCORDEMENT DE 150 ABONNES PSTN - A TRAVERS LA WILYA**

* Objet de la mise en demeure :

Je viens par la présente vous informer que vous n'avez pas encore entamer les travaux relatifs au projet en question, malgré la première mise en demeure daté le **29.08.2024**

A cet effet, vous êtes mise en 2 ième demeure, et vous êtes tenu de se rapprocher de nos services dans un délai n'excédant pas 03 jours à partir de la première date de parution de la présente demeure dans le site AT.

Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel provient la résiliation du contrat.

Le Directeur



Jijel le
Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications de JIJEL
Signé : Abdessellem ACUDJERA